Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601204-20260330-DE07_300326-DE

Locqueltas

Département du **MORBIHAN** Arrondissement de **VANNES** Commune de **LOCQUELTAS**		**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 30 MARS 2026**
Nombre de Conseillers en exercice	19	**L'an deux mille vingt-six, le 30 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUELTAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUERNEVÉ Michel, Maire.**
Nombre de Conseillers présents Procuration(s)	18 1	
Date convocation : 25 mars 2026		

Présents : **GUERNEVÉ Michel, LE ROCH Michel, BARON Hélène, JAN Hervé, ROBILLARD Joana, DONARD Georges, JACOB Claude, NICLAS Marylène, HARNOIS Valérie, CABEDOCHE Fabrice, LE DEVENDEC Marie-Jeanne, PENVERN Anne-Laure, TASSE Mickaël, GODEC Sébastien, POIRIER Régis, LE GUILLOUX Julie, PAGNIEZ Caroline, MADEC Gwendal.**
Absent(s) excusé(s) (pouvoir à) : ARZUR Lorène (LE ROCH Michel).
Secrétaire de séance : PAGNIEZ Caroline.

DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES
(Délibération n°2026.03.22)

Dans le cadre de la réforme de la gestion des listes électorales, introduite par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, les maires se voient transférer, en lieu et place des commissions administratives désormais supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour être inscrits. Les inscriptions et radiations opérées par le maire font désormais l'objet d'un contrôle a posteriori par une commission de contrôle, instituée dans chaque commune.

La commission de contrôle a deux missions :
– elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ;
– elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

Dans les communes de 1000 habitants et plus pour lesquelles 2 listes ou plus ont obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement, la commission est composée de 5 conseillers municipaux, 3 parmi la majorité et 2 parmi la minorité. C'était le cas précédemment.

Eu égard à la présence d'une liste unique aux élections municipales du 15 mars dernier, la composition de la commission de contrôle des listes électorales est désormais la suivante :
- Un conseiller municipal (pris dans l'ordre du tableau, hors Maire, Adjoints et Conseillers Délégués) ;
- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet ;
- Un délégué désigné par le Président du Tribunal Judiciaire.

DECISION :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code électoral ;

VU les arrêtés du Maire donnant délégations à 5 Adjoints et 4 Conseillers Délégués ;

VU le tableau du Conseil Municipal ;

MAIRIE DE LOCQUELTAS (56) MORBIHAN

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601204-20260330-DE07_300326-DE

Locqueltas

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE la désignation de Monsieur CABEDOCHE Fabrice comme membre de la commission de contrôle des listes électorales.

Il siègera avec un délégué de l'administration désigné par le Préfet et un délégué désigné par le Président du Tribunal Judiciaire.

Le Maire de Locqueltas,
Michel GUERNEVE.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte, CS44416, 35044 RENNES CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de son adoption, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.